QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de Chambly et à qui de droit, que :

À la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 mai 2025 il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal.

Cette résolution vient définir des dates différentes de celles apparaissant au calendrier 2025, de la manière suivante, tel que permet la Loi sur les Cités et villes.

La séance prévue le 3 juin 2025 aura lieu le 23 juin 2025.

L'heure et l'endroit de cette rencontre est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19 h 30, à la salle Emma Albany, au 1625, boulevard de Périgny à Chambly.

Donné à Chambly,
Ce 27 mai 2025

Me Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Je soussignée, Me Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville de Chambly le 27 mai 2025.

En foi de quoi, je donnerai le présent certificat à Chambly, ce 27e jour du mois de mai 2025.

Me Nancy Poirier
Greffière